



SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
15 AVR. 2010
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2009 :
Budget annexe des remontées mécaniques (M43)**

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2009 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe remontées mécaniques) et il fait remarquer qu'aucunes écritures n'a été passé pendant l'exercice 2009

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur, soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2007	0,00 €	0,00 €
Résultat consolidé	0,00 €	

Décision :

Après présentation des comptes, le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2009 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2009 de la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe des remontées mécaniques).

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents 10
Procurations 04
Votants 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ

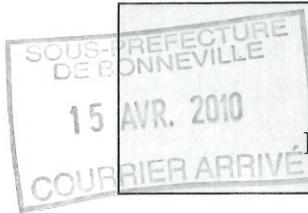


Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

17 AVR. 2010

ARRIVÉE

MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

Objet : Demande de subvention Région Rhône-Alpes

Programme de travaux 2010 - Plan Pastoral Territorial Pays du Mont-Blanc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du projet de soutien de l'activité pastorale à l'alpage communal de Plan de l'Are.

Le projet concerne notamment les travaux d'amélioration de la ressource en eau pour l'alimentation du logement de l'alpagiste. Les captages seront repris et les capacités de stockage augmentées.

Monsieur le Maire indique que le coût estimatif des travaux chiffrés par les entreprises s'élève à 10 000,00 € HT environ.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Pastoral Territorial mis en place par le Syndicat Mixte du Pays du Mont-blanc. Ce dossier sera instruit par la Société d'Economie d'Alpesterre de la Haute Savoie.

Décision :

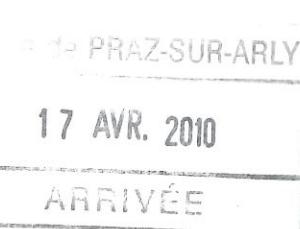
Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme des travaux envisagés sur l'unité pastorale de Plan de l'Are dont le montant total est estimé à 10 000,00 € HT ;
- Sollicite auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention au taux le plus élevé possible ;
- S'engage à respecter le règlement financier de la Région Rhône-Alpes ;
- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire ;
- S'engage à commencer les travaux dans les deux ans suivant l'arrêté de subvention et à les achever dans les trois ans ;
- S'engage à maintenir une vocation pastorale des espaces améliorés et des ouvrages créés pendant au moins 10 ans ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents nécessaires.

Amendements : Néant

Adoption : Conseillers présents 10
Procurations 04
Votants 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



SOUSS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
15 AVR. 2010
COURRIER ARRIVÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. **Secrétaire de séance :** JOND Claude.

Objet : Demande de subvention Conseil Général Haute-Savoie
Programme de travaux 2010 – Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du projet de soutien de l'activité pastorale à l'alpage communal de Plan de l'Are.

Le projet concerne notamment les travaux suivants:

- Réouverture par débroussaillement de surfaces exploitables par les bovins,
- Rénovation de la toiture du chalet qui abrite le logement, l'étable et l'atelier de fabrication,
- L'installation d'un dispositif de traitement des effluents domestiques.

Monsieur le Maire indique que le coût estimatif des travaux chiffrés par les différents intervenants s'élève à 80 000,00 € HT environ.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute Savoie dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles. Ce dossier sera instruit par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie.

Décision :

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve le programme des travaux envisagés sur l'unité pastorale de Plan de l'Are dont le montant total est estimé à 80 000,00 € HT ;
- Sollicite auprès du Conseil Général de Haute Savoie une subvention au taux le plus élevé possible au titre des espaces naturels sensibles ;
- S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Général de Haute Savoie ;
- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire ;
- S'engage à commencer les travaux dans les deux ans suivant l'arrêté de subvention et à les achever dans les trois ans ;
- S'engage à maintenir une vocation pastorale des espaces améliorés et des ouvrages créés pendant au moins 10 ans ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la Charte de Qualité à intervenir avec le Conseil Général ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents nécessaires.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	04
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



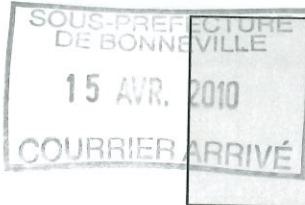
(Signature of Yann JACCAZ)

17 AVR. 2010

ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de la Répartition des produits des amendes de police pour le projet de sécurisation de la traversée du camping des près d'Arly, route du Plan de Cassioz

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que certains travaux peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police et notamment les travaux visant la sécurisation des piétons.

Les travaux de sécurisation de la route du Plan de Cassioz sur la traversée du Camping des Prés d'Arly (aménagement d'un trottoir et d'un dispositif de réduction de la vitesse des véhicules) estimés à 89 707,80 € H.T. sont susceptibles d'être subventionnés au titre des opérations relatives à la sécurité. Afin de pouvoir prétendre à cette subvention un dossier de demande doit être envoyé au conseil général.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette demande de subvention qui s'élève à 30% du montant des travaux et de l'autoriser à la signer au nom de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la demande de subvention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande.
- d'approuver le plan de financement selon les modalités suivantes :

- 62 795,46 € financés en fonds propres inscrits au budget 2010
- 26 912,34 € subventionnés par le conseil général au titre de la répartition des amendes de police.



Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents.....	10
	Procurations	04
	Votants	14
	Pour	14
	Contre.....	00
	Abstention	00



MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de la Répartition des produits des amendes de police pour le projet de création d'un trottoir sécurisé, route du Marais à Praz sur Arly.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que certains travaux peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police et notamment les travaux visant la sécurisation des piétons.

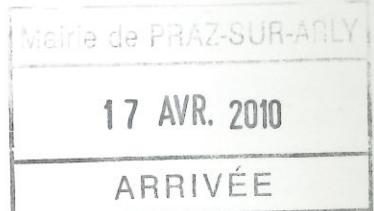
Les travaux de création d'un trottoir sécurisé route du Marais depuis la RD1212 jusqu'aux abords de l'Arly estimés à 113 960 € H.T. sont susceptibles d'être subventionnés au titre des opérations relatives à la sécurité. Afin de pouvoir prétendre à cette subvention un dossier de demande doit être envoyé au conseil général.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette demande de subvention qui s'élève à 30% du montant des travaux et de l'autoriser à la signer au nom de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la demande de subvention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande.
- d'approuver le plan de financement selon les modalités suivantes :
 - 79 772 € financés en fonds propres inscrits au budget 2010
 - 34 188 € subventionnés par le conseil général au titre de la répartition des amendes de police.



Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents.....	10
	Procurations	04
	Votants	14
	Pour	14
	Contre.....	00
	Abstention	00



Le Maire,
Y. JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Avenant au marché de service de nettoyage des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire

Exposé :

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- le marché de service de nettoyage des bâtiments communaux attribué à la Société SUD EST NETTOYAGE le 2 avril 2009 arrivera à terme le 2 avril 2010. La reconduction tacite du marché était soumise à une notification préalable, trois mois avant la fin de validité du marché.
- La fréquence de nettoyage de l'école publique prévue au cahier des charges s'est révélée insuffisante. Il était prévu initialement au marché, deux nettoyage des sols et sanitaires par semaine (le mercredi et le samedi). Cette prestation est facturée à hauteur de 267,08€ HT/mois. Il a été proposé de doubler la fréquence d'intervention de nettoyage sur l'école durant la période scolaire avec un coût horaire de la prestation inchangé, soit 538,16€ HT/mois.

Compte tenu de cette situation, le maire propose de prolonger jusqu'au 2 juillet 2010 le marché de service de nettoyage des bâtiments communaux avec la société SUD EST NETTOYAGE en y ajoutant 2 nettoyage par semaine de l'école publique. Un nouvel appel d'offre sera lancé avant cette date.

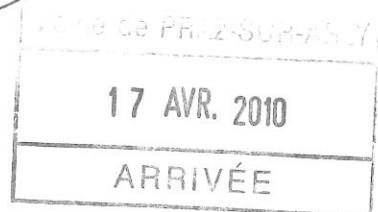
Décisions :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les propositions présentées :

- Ajout de 2 prestations de nettoyage de l'école par semaine ;
- Prolongation du marché de nettoyage jusqu'au 2 juillet 2010.

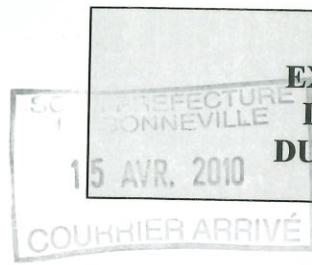
Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).

Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

**OBJET: DECISION MODIFICATIVE et VIREMENT DE CREDIT
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la régularisation des écritures d'amortissements au Budget Annexe Eau et Assainissement

Compte tenu de l'inventaire au 1^{er} janvier 2010, il est nécessaire de modifier l'amortissement du matériel de bureau soit le compte d'amortissement 28183/040 pour un montant 2 414,00 €, une modification pour un produit en plus au compte 28183/040 de 140,00 € et une charge en plus au compte 6811/042 de 140,00 € :

SECTION D'EXPLOITATION			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
014	706129	Reversements Agence de l'Eau	- 140,00 €	
042	6811	Dotations et amts sur immobilisations corporelles	140,00 €	
		TOTAL	0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	140,00 €	
040	28183	Amnts matériel de bureau et matériel informatique		140,00 €
		TOTAL	140,00 €	140,00 €

Entendu exposé du Maire,

Le Conseil approuve la décision budgétaire modificative et le virement de crédit du Budget Annexe Eau et Assainissement telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents	10
	Procurations	04
	Votants	14
	Pour	14
	Contre	00
	Abstention	00



Le Maire,
Y. JACCAZ

17 AVR. 2010

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre, sont les signatures.

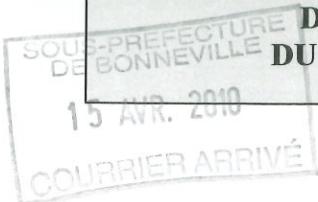
ARRIVÉE

CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Création d'un poste d'ingénieur territorial

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recrutement du directeur des services techniques a été arrêté. Il convient désormais de créer un poste d'ingénieur à temps complet pour recruter le candidat retenu.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010



Amendements :

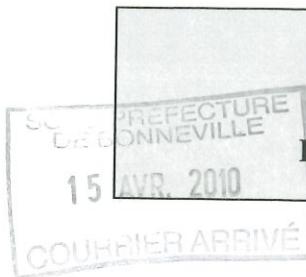
Le Maire,
Y. JACCAZ



Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	04
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PréSENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Nomination d'un représentant au comité de jumelage avec Roscoff

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comité de jumelage a été mis en place pour gérer les relations dans le cadre d'un jumelage avec la ville de Roscoff. Dans les statuts qui régissent l'organisation de ce comité, la commune dispose d'un représentant. Par conséquent il convient de nommer le représentant de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de nommer Monsieur Jean-Claude DESRUES.

17 AVR. 2010

ARRIVÉE

Amendements :

Le Maire,
Y. JACCAZ

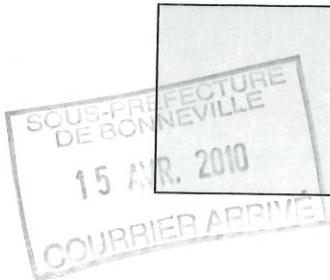


Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations.....	04
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00



MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

Absents excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

Absent : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Adhésion à l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier (EPF) peut intervenir comme soutien aux projets communaux concernant les acquisitions foncières. Les projets doivent concernés le logement social et la mixité sociale, les équipements publics ou l'agriculture

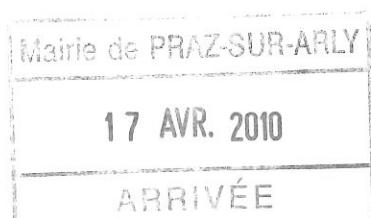
Les ressources de l'EPF proviennent de la fiscalité locale et permettent de financer l'investissement.

L'adhésion ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2011.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de ce projet.

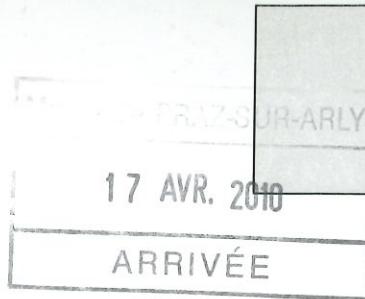


Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents.....	10
	Procurations.....	04
	Votants	14
	Pour	14
	Contre.....	00
	Abstention	00



Le Maire,
Y. JACCAZ



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

15 AVR. 2010

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Cessions foncières

Régularisations foncières - Allée du Mont-Blanc

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation foncière de l'Allée du Mont-Blanc au lieudit « Rafort », plusieurs cessions gratuites doivent être réalisées au profit de la Commune.

Ainsi, plusieurs négociations ont été engagées avec les propriétaires fonciers concernés, et il convient de les poursuivre afin de finaliser les cessions par acte notarié. Celles-ci concernent les propriétés suivantes :

- Une emprise de terrain d'environ 81 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 1403 (00ha 15a 61ca) appartenant à Monsieur Gérard JOLY-POTTUZ ;
- Une emprise de terrain d'environ 145 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 1404 (00ha 14a 76ca) appartenant à Monsieur Guy JOLY-POTTUZ ;
- Une emprise de terrain d'environ 59 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 1405 (00ha 11a 27ca) appartenant à Monsieur et Madame SCHWERY Gilles et Jocelyne ;
- Une emprise de terrain d'environ 576 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 2310 (00ha 05a 76ca) appartenant à la SCI LES HAUTS DE PRAZ ;
- Une emprise de terrain d'environ 183 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 2571 (00ha 01a 83ca) appartenant à la SCI LA SAPINIERE ;
- Une emprise de terrain d'environ 137 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 2573 (00ha 01a 37ca) appartenant à la SCI LA SAPINIERE ;
- Une parcelle cadastrée section A n° 2575 (00ha 00a 31ca) appartenant à Madame Marie-France ROSSIER née ARVIN-BEROD ;
- Une parcelle cadastrée section A n° 2577 (00ha 00a 17ca) appartenant à Madame Marie-France ROSSIER née ARVIN-BEROD ;
- Une emprise de terrain d'environ 144 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 2771 (00ha 01a 44ca) appartenant au Syndicat des copropriétaires de la « RESIDENCE DU QUARTZ » ;
- Une emprise de terrain d'environ 118 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A n° 2773 (00ha 01a 18ca) appartenant au Syndicat des copropriétaires de la « RESIDENCE DU QUARTZ » ;

Il précise qu'un géomètre sera mandaté pour déterminer les surfaces exactes à céder à la Commune.

Il propose de désigner l'Etude Notariale SCP CUVIT, JACQUIOT, PETULLA à Sallanches pour la rédaction des actes authentiques et précise que les frais et émoluments desdits actes seront pris en charge par la Commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de noter que ces cessions se réaliseront à titre gratuit et que les frais des actes notariés seront pris en charge par la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
- de désigner l'Etude Notariale SCP CUVIT, JACQUIOT, PETULLA à Sallanches pour la rédaction des actes authentiques.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes sur lesquels déboucheront ces négociations (promesses de cessions, actes notariés de cessions) et tous documents.
- décide de classer ces cessions dans le domaine public de la Commune.

Amendements :

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents.....10
	Procurations.....04
	Votants14
	Pour14
	Contre.....00
	Abstention00

Le Maire,
Y. JACCAZ



MAIRIE



17 AVR. 2010

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUIS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
15 AVR. 2010
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Convention de passage de canalisation –
SCI « CHANTALOUETTE »

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention sous seing privé de passage de réseaux avait été conclue en date du 29 juillet 2003, au profit de la Commune de Praz-sur-Arly, avec la SCI « CHANTALOUETTE », dont le siège est à PRAZ-SUR-ARLY, « Les Sorbiers », 301 Route du Val d'Arly, alors représentée par Monsieur René BESSY.

Il précise que cette convention, parce qu'elle n'apportait aucune précision quant à la gestion des réseaux, était imprécise.

C'est pourquoi il convient de conclure une nouvelle convention de passage de réseaux publics avec ladite Société, aujourd'hui représentée par Monsieur Pierre BESSY, né le 27 juillet 1963 à Ugine, et résidant « Camping CHANTALOUETTE », « Les Sorbiers », 384 Route du Val d'Arly, à PRAZ-SUR-ARLY.

Les parcelles concernées par le passage des réseaux sont cadastrées section A numéros 1341 et 2359.

Un géomètre sera mandaté afin d'établir un relevé précis de l'étendue du droit de passage des réseaux publics.

La convention sera rédigée par le Service Urbanisme de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY et sera publiée à la Conservation des Hypothèques de BONNEVILLE.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de noter que les frais de géomètre et de publication de la convention seront pris en charge par la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

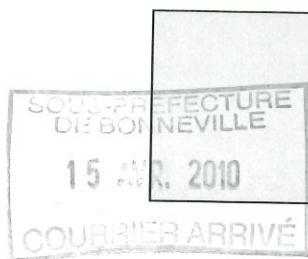
Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents.....	10
	Procurations	04
	Voteants	14
	Pour	14
	Contre.....	00
	Abstention	00

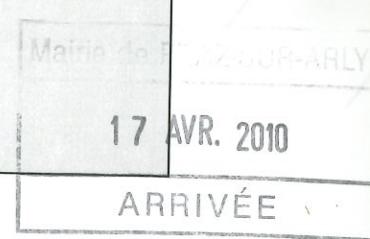
Le Maire,
Y. JACCAZ



MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Réitération par acte authentique

Convention de passage de canalisation – Copropriété « Les Balcons d'Arly »

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention sous seing privé de passage de réseaux avait été conclue au profit de la Commune de Praz-sur-Arly avec la Copropriété « Les Balcons d'Arly », située sur la Route des Essertets, en date du 13 avril 2007. La parcelle concernée par le passage des canalisations est cadastrée section A numéro 3099.

Il précise qu'il était prévu que cette convention serait réitérée par acte authentique à première demande de la Copropriété, et que par une lettre reçue en date du 27 janvier 2010, Monsieur Antoine ROCHER, Président du Conseil Syndical de ladite copropriété, a fait la demande d'une telle réitération par acte authentique devant être réalisée par l'Etude Notariale SCP GRANGE-MACHET-ROLLET à Sallanches.

Il précise qu'un géomètre sera mandaté pour déterminer les surfaces exactes concernées par la servitude, et que les frais et émoluments desdits actes seront pris en charge par la Commune.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de noter que les frais de l'acte notarié seront pris en charge par la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

Amendements :

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations	04
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Y. JACCAZ





- 4 MAI 2010

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE BONNEVILLE

21 AVR. 2010

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre.

Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2010 – ANNULE ET REMPLACE

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du budget 2010 il a été prévu la reconduction des taux d'imposition 2009.

Concernant le produit de la taxe professionnelle, celui-ci sera identique à celui de 2009 et sera versé par une compensation de l'Etat.

Ainsi pour l'exercice 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

Taux imposition 2010	
Taxe d'Habitation	13,44 %
Taxe Foncière bâti	15,81 %
Taxe Foncière non bâti	122,80 %
Taux de la CEF	22,06 %

Décision :

Après débat, Mr. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les taux d'imposition proposés ci-dessus pour l'année 2010.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	10
Procurations	04
Votants	14
Pour	14
Contre.....	00
Abstention.....	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

Objet : Demande de subvention des associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions supplémentaires viennent d'être transmises. Elles émanent de différentes associations ; après examen des demandes Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants suivants :

Office du tourisme : demande complémentaire pour assurer le paiement de la plus-value sur la cession des titres de la SEM des remontées mécaniques et l'impôt sur les sociétés afférent à cette plus-value soit 16 000€

Vivre en Val d'Arly : 1 500€

Comité de jumelage avec Roscoff : 13 000€

Monsieur le Maire indique que les sommes sont inscrites au budget.

- 4 MAI 2010

ARRIVÉE

Décision :

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité des membres du Conseil municipal les demandes de subventions présentées
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption : Conseillers présents 10
Procurations 04
Votants 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).

Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



- 4 MAI 2010

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille dix, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2010.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : DESCHAMPS Patrick, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude.

ABSENT : BARDET Olivier.

Procurations : DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, LABROUSSE Jean à JACCAZ Jean-Paul, MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude à BESSY Pierre. Secrétaire de séance : JOND Claude.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA CONVENTION STATION DURABLE

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre de la convention Station Durable pour les actions listées ci-dessous. Les montants sont indicatifs et seront affinés au moment du dépôt des dossiers auprès des services du Conseil Régional (voir tableau annexé).

Actions transversales :

ACTION 1.1 MISE EN RESEAU DES PRODUITS TOURISTIQUES : 8.000,00 €

Maîtrise d'œuvre à l'Office du Tourisme de Praz-sur-Arly. Part de la commune de Praz-sur-Arly = 2 667 €.

ACTION 1.2 VALORISER LES PRODUITS DU TERROIR : 18.000,00 €

Action transversale. Part de la commune de Praz-sur-Arly = 6 000 €.

ACTION 3.1 ANIMATION DU CONTRAT :

Quote-part de la commune de Praz-sur-Arly pour l'animation du contrat portée par la commune de Cordon : 1.140,00 €.

Actions communales :

ACTION 2.2 CONFORTER L'OFFRE DE PROMENADE TOUTES SAISONS

Cheminement des Berges : étude foncière + éclairage + travaux + ingénierie.

ACTION 2.3 AFFIRMER LE TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION VTT

Modules VTT + VTT trial + signalétique + ingénierie

ACTION 2.4 EQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS ET SPORTIVES
Mini golf : achats + travaux + ingénierie.

ACTION 2.5 RENFORCER L'IDENTITE ET L'ATTRACTIVITE DE LA RICHESSE PATRIMONIALE ET HISTORIQUE.

Etude sur l'état des fermes + table d'orientation + sentier thématique + ingénierie

La part de subvention attribuée à la commune de Praz-sur-Arly dans le cadre de la convention Station Durable s'élève à 217 650,00 €.

Décision :

Le Conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subventions dans le cadre des projets définis dans la convention Station Durable.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations.....	04
Votants.....	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



Le Maire, Yann JACCAZ